



ASSEMBLÉE DES RÉGIONS D'EUROPE
ASSEMBLY OF EUROPEAN REGIONS
VERSAMMLUNG DER REGIONEN EUROPAS
ASAMBLEA DE LAS REGIONES DE EUROPA
ASSEMBLEA DELLE REGIONI D'EUROPA

Berlin, le 9 février 2001

Communiqué de presse

Les Régions d'Europe présentent leurs propres idées pour un ordre constitutionnel européen

Willi Stächele: "A l'avenir, nous, les Régions, interviendrons encore davantage dans les discussions au sein de l'Europe"

Les Régions d'Europe demandent au sein de l'Union européenne une délimitation des compétences basée sur le principe de subsidiarité et qui ne touche pas à l'essentiel de l'autonomie des Etats membres *et* des Régions. C'est ce qu'a déclaré le Secrétaire d'Etat Willi Stächele, Président de la Commission A "Politique et questions institutionnelles" de l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE) vendredi 9 février 2001 à Berlin.

Avec sa "Déclaration sur l'avenir de l'Union", le Conseil européen de Nice a ouvert un débat sur la Constitution européenne, a souligné Willi Stächele, qui est également Vice-Président de l'ARE. Des représentants de plus de 40 régions européennes ont exposé, dans leurs prises de position durant la session, comment l'ordre constitutionnel européen devrait correspondre aux futures revendications de l'autonomie régionale, a-t-il ajouté.

Au centre des demandes des Régions se trouve également la nomination d'une autorité indépendante qui veillerait au respect de l'ordre des compétences et que les Régions pourraient saisir directement. Finalement, le Comité des Régions devrait être renforcé en tant que représentant des intérêts des Régions, a appuyé Monsieur Stächele.

Ce sont les points essentiels pour une prise de position de l'ARE sur la Conférence intergouvernementale de 2004 qui ont été élaborés par la Commission A "Politique et questions institutionnelles" les 8 et 9 février à la représentation du Baden-Württemberg à Berlin avec la participation de Länder allemands et autrichiens, de Communautés autonomes espagnoles, de Régions et de Communautés linguistiques de Belgique ainsi que de Régions de l'Europe entière : Danemark, Hongrie, Italie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

La Commission A a présenté d'autres projets de résolutions qui devront être adoptées en mars par le Bureau de l'ARE, a ajouté W. Stächele. Elle s'est notamment exprimée sur le projet de Livre blanc de la Commission européenne sur la "nouvelle gouvernance" : l'approche du concept de gouvernance, selon lequel de nouvelles formes de coopération entre les différents niveaux d'action et de décision au sein de l'UE doivent être trouvées, a été saluée.

Mais en même temps, a été mis en exergue le danger qu'apporterait la mise en réseau des niveaux décisionnels qui permettrait aux organes européens d'être également actifs au-delà de leurs compétences. Sur ce point, le concept de gouvernance risquerait d'être en contradiction avec le but déclaré à Nice de délimiter plus exactement les compétences au sein de l'UE. Les représentants des Régions réunis à Berlin ont proposé, dans le cadre de ce concept, de réduire la densité des réglementations.

L'ARE est le mouvement politique des Régions d'Europe engagé depuis 1985 en faveur de la promotion du régionalisme en Europe et du développement de la coopération interrégionale.

Pour plus d'information, veuillez contacter :

- Service Presse & Communication de l'ARE : Barbara Thauront et Francine Huhardeaux, Tél. +33 3 88 22 07 07, Fax +33 3 88 75 67 19, E-mail infopresse@are-regions-europe.org
- Bureau de l'ARE à Bruxelles : Stéphane Cools et Hinde Youssouf, Tél : +32 2 421 85 12, Fax +32 2 421 87 87, E-mail s.cools@mrw.wallonie.be
- Site web de l'ARE : <http://www.are-regions-europe.org>

Immeuble Europe, 20 place des Halles, F – 67054 STRASBOURG Cedex (France)
Téléphone (+33) 3 88 22 07 07 – Téléfax (+33) 3 88 75 67 19
E-mail : secretariat@are-regions-europe.org ou infopresse@are-regions-europe.org